

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Uniquement sur rendez-vous

## PIECES A FOURNIR :

- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (avis d'imposition, facture gaz, électricité, téléphone...)

➤ Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, famille, amis, conjoint...), présenter :

- ✓ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant
- ✓ La pièce d'identité de l'hébergeant
- ✓ 1 attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur réside à son domicile

- **1 photo récente** conforme à la norme AFNOR NFZ12.010

- Pour un renouvellement : Fournir **l'ancienne pièce d'identité**

En cas de perte ou de vol, la demande doit être accompagnée de :

- ✓ **25 € en timbres fiscaux** et une **déclaration de perte** à établir en Mairie

- Pour une première demande ou CNI périmée depuis plus de 5 ans : **un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la Mairie de la commune de naissance)

**Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.**

Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant **un justificatif d'un voyage** à venir.

- **POUR LES MINEURS :**

- ✓ 1 autorisation parentale à compléter en Mairie
- ✓ 1 pièce d'identité de la personne qui exerce l'autorité parentale

Autres pièces selon votre situation : jugement de divorce stipulant qui a l'autorité parentale, justificatif de nationalité française ...

**NOUS VOUS DEMANDERONS LES NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS.**

**POUR GAGNER DU TEMPS,  
FAITES VOTRE PRE-DEMANDE EN  
LIGNE : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

**PRESENTEZ VOUS A VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE NUMERO DE PRE-DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES**

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Uniquement sur rendez-vous

## PIECES A FOURNIR :

- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (avis d'imposition, facture gaz, électricité, téléphone...)

➤ Pour les personnes majeures habitant chez des particuliers (parents, famille, amis, conjoint...), présenter :

- ✓ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant
- ✓ La pièce d'identité de l'hébergeant
- ✓ 1 attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur réside à son domicile

- **1 photo récente** conforme à la norme AFNOR NFZ12.010

- Pour un renouvellement : Fournir **l'ancienne pièce d'identité**

En cas de perte ou de vol, la demande doit être accompagnée de :

- ✓ **25 € en timbres fiscaux** et une **déclaration de perte** à établir en Mairie

- Pour une première demande ou CNI périmée depuis plus de 5 ans : **un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois** (à demander à la Mairie de la commune de naissance)

**Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.**

Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant **un justificatif d'un voyage** à venir.

- **POUR LES MINEURS :**

- ✓ 1 autorisation parentale à compléter en Mairie
- ✓ 1 pièce d'identité de la personne qui exerce l'autorité parentale

Autres pièces selon votre situation : jugement de divorce stipulant qui a l'autorité parentale, justificatif de nationalité française ...

**NOUS VOUS DEMANDERONS LES NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS.**

**POUR GAGNER DU TEMPS,  
FAITES VOTRE PRE-DEMANDE EN  
LIGNE : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

**PRESENTEZ VOUS A VOTRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE NUMERO DE PRE-DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES**